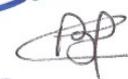
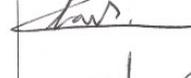
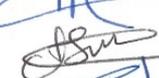
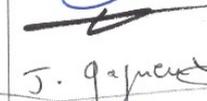
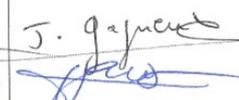
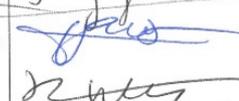


COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Réunion n°3 du Comité technique post-incendie de Mostuéjols
 Date : Jeudi 12 janvier 2023
 Lieu : Millau

Participants :

Objet : Comité Post-incendie Mostuéjols
 Lieu, date : 12.01.2023

Prénom, Nom et fonction	Commune ou organisme	Signature
<u>Personnes présentes :</u>		
Jérôme BURNIEE	PNR Grands Causses	
Christine Bedel	Mairie Mostuéjols	
Jean-François DUMAS	PDIGC + Cte Mostuéjols	
Jail ATCHÉ	PNR des Grands Causses	
Jean-François Chauv.	CCMC	
Stéphane FOURY	Syndicat des forestiers de l'Aveyron	
Dominique SALLES	Sous préf Millau	
Sébastien FUSOL	PNR Gds Causses	
François ROURE	SP Millau	
Agnès SIRONIN	DREAL Occitanie	
CADAUX Didier	CCMGC Vice Président	
FORIER Christian	Maire Rivière/Tarn	
HIDEUX Frédéric	OT R.G.C., Collectif des Ardennes	
Laurent DANNEVILLE	CC et OT AGC	
Gregory PHILIPPE	PNR ds GC	
CAYLUS Julien	BNPF Aveyron	
GAGNEUX Joseph	DDT12 - Dotation Sud	
Laure JACOB	DDT12 - SBEP	
Renaud WADAL	PNR des Grands Causses	
Thierry DAVID	LPO Grands Causses	
	LPO Grands-Causses	

Prénom, Nom / organisme	Adresse email	Signature
BESSIGNEUL GUILLAUME ONF	guillaume.bessigneul@onf.fr	

ORDRE DU JOUR :

- Actualités autre et point d'avancement des travaux forestiers
- Restitution du diagnostic risques et bois brûlés
- Sécurisation des sentiers de randonnées

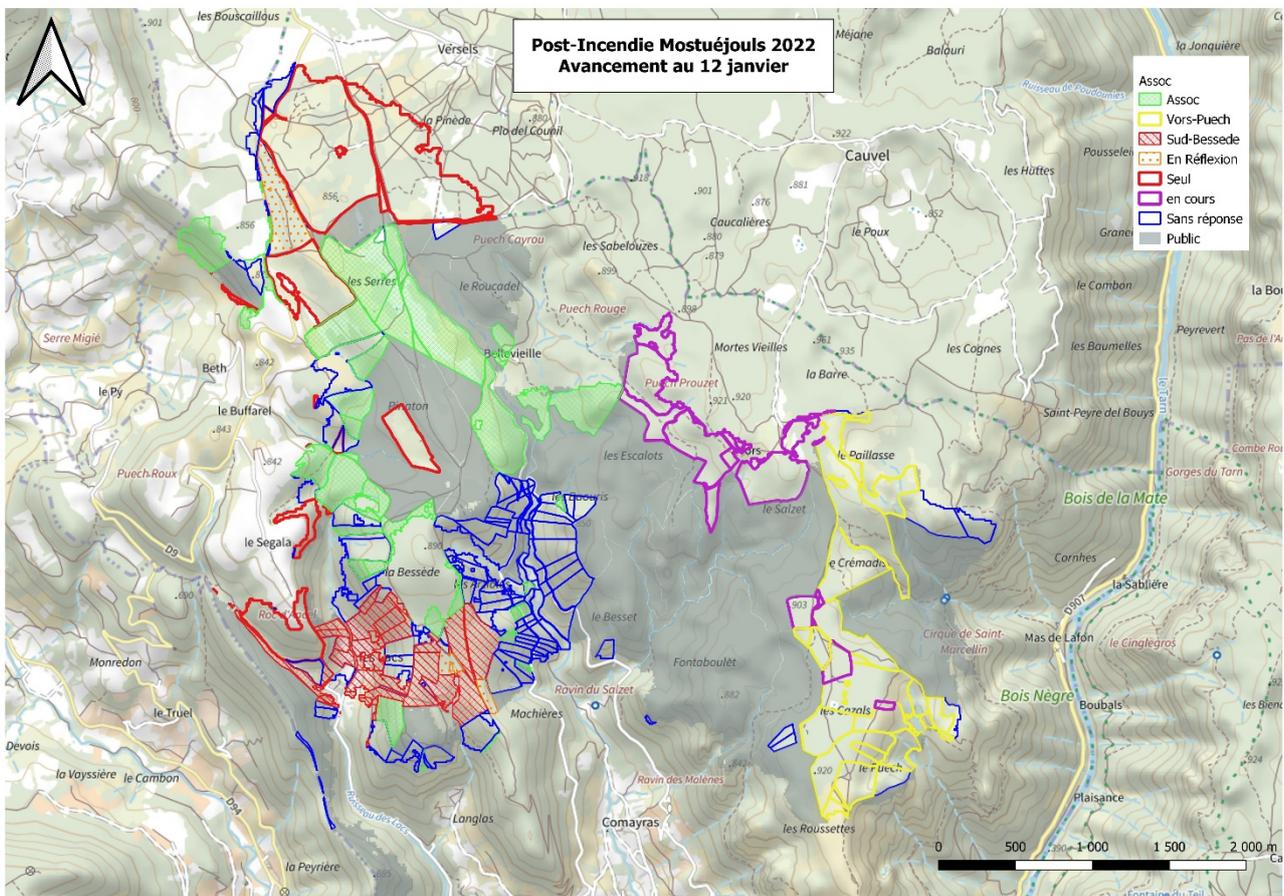
ACTUALITE ET POINT D'AVANCEMENT

DIAGNOSTIC ET TRAVAUX EN FORET PUBLIQUE

- Achèvement des travaux dans la forêt de Mostuéjols (bois relevant actuellement du Régime forestier)
- Travaux en cours sur les nouveaux parcellaires sur les secteurs exploitables (faibles pentes, proximité des chemins...)

DIAGNOSTICS ET TRAVAUX EN FORET PRIVEE

- 3 propriétaires ont doré-et-déjà commercialisés leurs bois pour une surface de 110 ha ;
- 4 regroupements se sont constitués pour contractualiser avec un même exploitant (sans formalisation d'une association) de 2, 5, 6 et 8 propriétaires pour une superficie totale de 145 ha ;
- 3 propriétaires (de parcelles en secteurs exploitables) n'ont pas répondu ou sollicité le CNPF Occitanie pour une surface totale de 25 ha ;
- Pour les projet les moins avancé, l'exploitation devrait débuter d'ici une dizaine de jour et devrait durée environ un mois et demi ;



- L'exploitation devrait être achevée d'ici à la fin du mois de mars (échéance objectif pour la préservation du Vautour Moine).

DIAGNOSTICS POST-INCENDIE

DIAGNOSTIC DES RISQUES

La visite du CEREMA s'est déroulée le jeudi 22 novembre 2022 (le CEREMA est un organisme d'expertise technique dans divers domaines : aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...). Une première version de note a été transmise le 19 décembre.

Le risque de chute de bloc (sur les routes) est présent mais n'est pas accentué par l'incendie. Toutefois les plus petits éléments sont susceptibles de descendre plus facilement sur les voies du fait de l'absence de végétation. Il est recommandé de signaler le risque aux usagers et, à Mostuéjouls fermer les routes en cas de pluie ou alerte orange, tenir un registre de l'entretien réalisé par les employés municipaux.

DIAGNOSTIC DES BOIS BRULÉS

Intervention du service Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) de l'ONF a eu lieu les 2, 3 et 4 novembre 2022 sur la partie travaux et mesures d'urgence post-incendie. La version amendée a été transmise le 08 décembre 2022.

Les arbres brûlés s'effondreront rapidement pour la majorité d'entre eux. Il est recommandé de couper de part et d'autre de voies fréquentées d'au moins la hauteur de l'arbre. En situation de pente, le rapport préconise un abattage et un démontage des arbres et placer les troncs en travers (fascines). Le long des sentiers, il est proposé de ranger les rémanents de long des sentier (en limite de la largeur dégagée) afin de limiter la pénétration du massif. Pour toute exploitation forestière (en dehors des zones soumises à Obligation légale de débroussaillage) il est recommandé de laisser les rémanents de coupe au sol afin de préserver les sols et favoriser la régénération (protection du sol, création d'un microclimat favorable, éloignement de la dent du gibier, limitation de la fréquentation...).

NB : Les structures qui souhaitent réagir à ces diagnostics sont invitées à faire parvenir leurs remarques par écrit. Elles seront transmises aux membres du Comité technique et jointes aux notes ou rapports mentionnés ci-dessus.

DISCUSSIONS

IMPACT DE L'INCENDIE SUR LES POPULATIONS DE VAUTOURS MOINES

L'incendie a impacté directement ou indirectement 12 sites de nidification qui étaient ou ont été occupés ces 5 dernières années. Parmi ces derniers, 8 étaient fréquentés/occupés en 2022 dont 4 étaient en échec de reproduction avant l'incendie. Durant l'incendie, 1 jeune est mort et 3 ont quitté le nid et ont finalement pris leur envol après l'incendie. Outre la perte d'habitat pour les années futures, l'impact de l'incendie sur la population de Vautour moine en France est significative (la France compte une cinquantaine de couples reproducteurs dont 30 sur le territoire des Grands Causses).

La période de sensibilité du Vautour moine s'étend du mois de janvier au mois d'août sachant que la période de sensibilité la plus critique est du mois d'avril à août.

La LPO n'a pas encore pu identifier si les vautours reconstruisent leur nid dans la zone incendiée ou non. Dès lors que ces observations auront pu être faites il faudra communiquer l'emplacement des nids pour coordonner et si nécessaire adapter les chantiers et travaux.

Tous les travaux d'exploitation forestière doivent autant que possible être achevés avant la fin du mois de mars. Les travaux concernant la sécurisation de sentier devront prendre en compte cette période de sensibilité.

TRAVAUX DE SECURISATION ET ACCESSIBILITE DU MASSIF

Suite aux diagnostics de l'ONF et du CEREMA, la Commune de Mostuéjols a débuté les travaux de sécurisation de la route. Une signalétique sera mise en place ainsi qu'un registre des interventions de l'agent communal. Un arrêté devra être pris pour la fermeture des routes en cas de pluie sur un protocole à définir avec les services du Parc.

Concernant les travaux de sécurisation des sentiers, la mise en sécurité sera prise en charge par le Syndicat mixte du Parc par l'intervention de l'équipe d'Entretien de l'espace rural (via un financement dans le cadre du Contrat spécifique du Parc naturel régional avec la Région Occitanie) et les fonds mobilisés par la Communauté de communes dans le cadre de l'AMI Sentier pourront venir compléter le budget mobilisé par le Syndicat mixte.

Les services du Parc et de la Communauté de communes se concerteront pour prioriser et planifier les travaux. Autant que possible, les rémanents devront être rangés de manière à limiter la pénétration du massif. Au fur-et-a-mesure de la mise en sécurité, la réouverture des sentiers pourra être envisagée et la Commune pourra prendre un nouvel arrêté adapté.

Les services de la LPO Grands Causses et du Parc se concerteront autant que de besoin en ce qui concerne le planning des chantiers et lorsque l'installation d'un couple sera constatée.

POINTS DIVERS ABORDES LORS DE LA REUNION

- Question de la pénétrabilité du massif forestier : le phénomène n'est pas nouveau mais la pénétration facilitée par l'absence de sous-bois et la visibilité permise par l'incendie → Nécessité de réunir le collectif de pleine-nature piloté par la Communauté de communes Millau-Grands Causses ; question de la réglementation et de la verbalisation.
- Question de l'annulation du trail des Gorges du Tarn → Nécessité de tenir un discours (de la part des services de l'Etat) cohérent auprès des organisateurs pour les trails organisés du côté de l'Aveyron quant aux autorisations futures.
- Question de l'impact sur la faune aquatique → Peu de données bibliographiques, question posée aux services DFCI de l'ONF et documents transmis au SMBV Tarn amont.
- Question sur l'impact sur le patrimoine naturel (faune et flore) → Envisager un suivi de la reconstitution (autres rapaces et oiseaux, papillons...) ; possibilité de prise en charge des suivis dans le cadre de Natura 2000.
- Question sur l'impact du gibier → Les populations d'ongulés ont, semble-t-il, été peu impactées et abrutissent tous les rejets feuillus. Un échange avec les représentants des chasseurs est nécessaire pour assurer la régénération de la forêt.
- Elaboration d'un Plan de massif de défense contre l'incendie sur le versant rive droite du Tarn incluant la commune du Masegros → Financement d'Etat possible (voir le « Fond vert »), les équipements DFCI étant habituellement pris en charge par les fonds FEADER. Proposition de consacrer la prochaine réunion du Comité technique dans cette perspective.